

Centres de loisirs & séjours - Comment s'inscrire ?

PROCEDURE 2024 : parents déjà inscrits auparavant (2022/2023)

Les inscriptions se font maintenant sur le portail famille

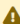
PAS DE PRE-INSCRIPTIONS PAR TELEPHONE NI MAIL.

1. Vous étiez déjà inscrit au Moulin Nature par le passé

- Le Moulin vous a envoyé un mail le 22/12/2023 avec votre mot de passe.
- Si vous n'avez pas reçu de mail vérifiez vos spam, sinon merci d'envoyer un mail à inscription@lemoulinnature.fr.
- Accédez au portail famille : <https://lemoulinnature.leportailfamille.fr> et connectez-vous.

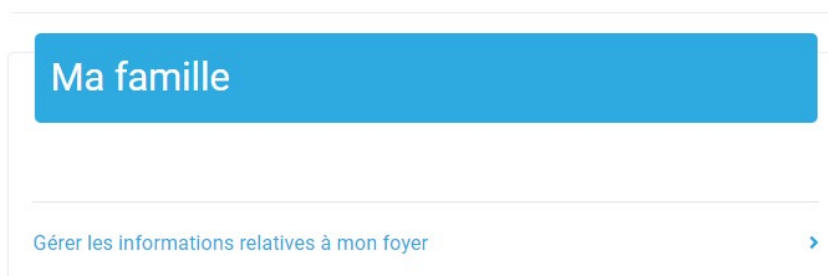


- Valider le règlement intérieur du Moulin en cliquant sur Adhérer, bandeau vers le haut. Attention ne pas prendre compte du texte qui s'affiche, cela sera corrigé par la suite.

 Le moulin Nature : Ouverture des adhésions pour la période 2023/2024 jusqu'au 31-12-2023

Adhérer

- Complétez votre fiche famille (prévoir 20-30 min).



Vérifier les informations des fiches adultes et enfants en cliquant sur ces icones :



- f) Attention seuls les dossiers avec la copie des deux premières pages de votre dernier avis d'imposition seront examinés. Pour l'envoyer utiliser la fonction sur la page d'accueil :



Transmettre un document



Le Portail Famille Le moulin Nature

[Accueil](#)

[Contact](#)

[Téléchargements](#)

[Réservations](#)

[Factures](#)

[Prépaiements](#)

Transmettre un nouveau document

Sélectionner un type de document..	Le moulin Nature
Sélectionner un type de document..	
Copie avis d'imposition	
Divers	
Certificat médical	

- g) C'est fini ! Vous n'avez plus qu'à attendre la validation du secrétariat.
h) Une fois validé par le secrétariat, vous pourrez faire vos réservations sur le portail famille (selon calendrier d'ouverture ci-dessous).

2. Période d'inscription

Vous ne pouvez pas inscrire votre enfant pour toute l'année, il y a pour chaque période de vacances une ouverture de la plateforme :

- Le mardi 9 janvier pour les vacances d'hiver et de printemps
- Le 1er mars pour les vacances d'été
- Le 1er août pour la Toussaint

Les inscriptions sont prises en charge dans l'ordre d'arrivée seulement avec la copie recto-verso de la dernière fiche d'imposition.

A la date d'ouverture vous pouvez réserver votre place sur le portail famille, puis vous avez 15 jours pour nous faire parvenir le règlement. Sans paiement une fois les 15 jours écoulés (après plusieurs relances mails), la réservation est annulée et libérée pour un autre enfant.

Une fois votre compte validé, pour réserver cliquez sur :

[Mes réservations](#)

Choisissez vos dates en cliquant dessus :

26	27	28	29	
----	----	----	----	--

Puis cliquez sur le carré avec le montant, c'est ensuite réservé. Vous avez 15 jours pour faire le paiement.

Lundi 26 Février ✕

<

Lundi

26/02/2024

>

Melina (TEST)

🕒

Camp février : Objectif lynx > Lynx (Forfait semaine)
Réservation possible jusqu'au 16-02-2024 18:00:00

🕒

Vacances d'hiver 2024 > Les créatures magiques (Forfait semaine)
Réservation possible jusqu'au 16-02-2024 18:00:00

44.00 €

▼ Légende

Fermer

3. Paiement :

- Il est aujourd'hui possible de payer directement sur le portail famille par carte bancaire (paiement en plusieurs fois possible).
- Pour les familles réglant par chèque(s) : possibilité de régler en plusieurs fois. Encaissement au démarrage de l'activité.
- Pour les familles payant en bons CAF 2023 ou chèques vacances, si vous n'avez pas encore les titres 2023, merci de nous faire parvenir un chèque de caution (montant total bons CAF ou chèques vacances). Celui-ci vous sera rendu à réception de vos bons CAF ou chèques vacances.

4. Une fois le paiement réalisé, attendez la confirmation d'inscription par mail.

5. Les documents et factures seront disponibles directement sur le portail famille.